



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 066/2023  
SÉANCE N° 4 DU 22 MAI 2023

### FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2020-2023) – ATTRIBUTION À L'HUISSERIE – PROJET 1 – AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS ET CRÉATION DE PARKING RUE DU BOIS DEVANT L'ÎLOT DES SOURCES

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 16 mai 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

#### Étaient présents

Christian Lefort, Jean-Marc Coignard, Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel (à partir de 18 h 13), Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Bruno Bertier, Patrice Morin, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 24 et jusqu'à 20 h 30), Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier, Bruno Fléchar, Nadège Davoust (à partir de 18 h 24), Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François (à partir de 18 h 24), Georges Hoyaux, Kamel Ogbi, Sébastien Buron, Noémie Coquereau, Didier Pillon, James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino (jusqu'à 19 h 45), Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon (à partir de 18 h 17 et jusqu'à 20 h 37), Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle (à partir de 18 h 21), Guy Toquet (jusqu'à 19 h 58), Christine Dubois (à partir de 18 h 16), Julien Brocaïl, Gérard Travers, Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Christelle Alexandre, Louis Michel (jusqu'à 19 h 45), Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier (à partir de 18 h 13) et Michel Paillard.

#### Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Annette Chesnel, Paul Le Gal-Huaumé, Mickaël Marquet.

#### Étaient représentés

Anthony Roullier a donné pouvoir à Bernard Bourgeois, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Jocelyne Richard a donné pouvoir à Jean-Bernard Morel, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Damien Richard, Isabelle Eymon a donné pouvoir à Nadège Davoust, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Catherine Roy a donné pouvoir à Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Céline Loiseau, Christine Droquet a donné pouvoir à Sébastien Buron, Samia Sultani a donné pouvoir à Didier Pillon, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 19 h 45), Pierrick Guesné a donné pouvoir à James Charbonnier, Vincent Paillard a donné pouvoir à Éric Morand, Corinne Segretain a donné pouvoir à Yannick Borde, Pierre Besançon a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Louis Michel a donné pouvoir à Nicole Bouillon (à partir de 19 h 45), Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christine Dubois.

Christian Lefort et Céline Loiseau ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 26 mai 2023

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2023**

**FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2020-2023) –  
ATTRIBUTION À L'HUISSERIE – PROJET 1 – AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS  
ET CRÉATION DE PARKING RUE DU BOIS DEVANT L'ÎLOT DES SOURCES**

Rapporteur : Christian Lefort

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n° 213/2019 du conseil communautaire du 16 décembre 2019 portant création d'un fonds de concours 2020-2023 aux communes,

Considérant que les crédits sont disponibles,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

Il est attribué à la commune mentionnée dans le tableau ci-dessous, pour la période 2020-2023, le fond de concours suivant :

<b>Commune</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant du projet HT</b>	<b>Montant du Fonds de concours attribué</b>
L'HUISSERIE	Travaux d'aménagement de trottoir et de création de parking	75 895,75 €	36 447 €

**Article 2**

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**Article 3**

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault